



CEINTURES NOIRES



BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMISSION NATIONALE DES CEINTURES NOIRES / N°12 JUIN 2013

Rédaction : CNCN Nicole Andermatt - Textes, illustrations, maquette : Commission Éthique et Tradition - Mise en page, fabrication : FFJDA (Com.)

ÉDITORIAL



LA CULTURE JUDO... C'EST POURTANT SIMPLE !

Ce N°12 du bulletin « CEINTURES NOIRES » est le dernier que vous lisez, tout au moins sous cette forme. En effet aux mois d'octobre et novembre 2012, à la suite des élections fédérales, des changements successifs sont intervenus, en particulier dans le « Secteur Culture Judo ».

Celle-ci n'en reste pas moins un objectif prioritaire de la fédération pour cette Olympiade. Le président Jean-Luc ROUGÉ le rappelle d'ailleurs dans chacune de ses interventions, souhaitant que cette « Culture Judo » soit présente dans tous les domaines fédéraux.

Il est utile, pour ne pas dire indispensable, de s'assurer quand on emploie un terme, que tout le monde en ait la même compréhension. C'est pour cette raison qu'il y a 4 ans, le N°4 de ce bulletin, en octobre 2009, proposait, après une analyse serrée, une définition du terme « Culture Judo », la voici :

« La « Culture Judo », pour notre « groupe Judo » et donc les individus qui le composent, c'est l'ensemble des connaissances acquises par l'étude et la pratique du Judo selon les principes et les valeurs définis par son fondateur Maître Jigoro KANO, et le comportement qui en résulte. »

Cette définition est internationale, le « groupe Judo » ne retient aucune spécificité nationale, ethnique ou autre. Il est composé d'individus qui étudient et pratiquent le Judo de la même façon. Et surtout elle spécifie bien que l'acquisition de ces connaissances dans les conditions précisées, induit un comportement spécifique qui est le même pour tous.

La « Culture Judo » ne peut pas s'appréhender en termes quantitatifs. Elle n'est pas une espèce de « matériau », on ne peut pas l'acquérir dans une boutique ou un supermarché. On ne peut en mesurer ni les dimensions ni le poids. On ne peut pas décider de la distribuer ou de la placer à tel ou tel endroit. C'est une expérience strictement personnelle, propre à chaque Judoka et elle conditionne le comportement en toutes circonstances de celui qui l'a acquise.

C'est pour cette raison qu'un Judoka ayant cette expérience, quelles que soient ses possibilités d'action, agira toujours conformément à notre culture.

À fortiori, s'il se trouve dans l'organigramme fédéral, à un poste de décideur ou d'acteur principal, la « Culture Judo » y sera, avec lui, automatiquement présente.

C'est à cette condition, nécessaire et suffisante, comme disent les mathématiciens, que la « Culture Judo » sera bien réelle dans tous les domaines de notre fédération.

C'est simple !

Reste à nous d'assurer sa transmission, et de permettre à ceux qui n'ont pas eu la chance de recevoir cet enseignement, d'y avoir accès.

Pierre JAZARIN
5^e Dan CN N°94



C'EST UN DES ÉLÉMENTS DE NOTRE CULTURE...

LA CHANCELLERIE DU MÉRITE DES CEINTURES NOIRES

Le 7 février 1974 les instances dirigeantes du Judo français, la FFJDA et le Collège des Ceintures Noires décidèrent de créer une distinction honorifique appelée :

« Mérite des Ceintures Noires »

Cette création visait deux objectifs principaux : resserrer les liens entre les deux organismes et leurs membres à la suite de la réunification du Judo français en juin 1971, et d'autre part de mettre à l'honneur les Ceintures Noires qui, par leurs actions désintéressées et réalisées dans le meilleur esprit Judo, n'avaient pas obtenu ou ne pouvaient pas obtenir d'autres valorisations telles que le résultat sportif, le grade ou différents titres et récompenses. L'idée dans laquelle cette haute distinction a été créée, était bien celle qui correspond à l'une des trois composantes du Judo : Shin, Gi et Taï. En l'occurrence le Shin. Les notions de durée, d'exemplarité, de rayonnement, de contribution au développement du Judo étaient également à l'esprit des créateurs.

Il est précisé du reste dans le texte fondateur :

«... cette distinction est destinée à récompenser les mérites distingués, acquis dans la maîtrise, l'administration et d'une manière générale, dans toute activité généreuse au service du Judo français et des disciplines associées favorisant leur rayonnement. »

L'autre idée qui a prévalu était celle d'une certaine indépendance d'esprit en dehors de tout contingentement ou pression quelconque dans le fonctionnement et l'attribution des différents mérites.

C'est pourquoi les trois co-fondateurs ont doté cette Chancellerie d'une constitution dont le contenu n'a que très peu évolué au fil des ans. Ces fondateurs sont Messieurs René AUDRAN, Claude COLLARD et Georges PFEIFER qui furent tous présidents de la FFJDA, auquel il faut ajouter la présidence du Collège des Ceintures Noires pour ce dernier.

Il existe quatre niveaux de médailles :

- les grands-croix,
- les croix de vermeil,
- d'argent,
- et de bronze.

La constitution prévoit un Grand Conseil composé des titulaires de la grand-croix dont 72 ont été décerné à ce jour, et une Chancellerie composée de douze membres tous titulaires de la grand-croix et du président en exercice de la FFJDA. Les membres actuels sont : André BOURREAU, Jean-Claude BRONDANI, Christian CERVENANSKY, Henri COURTINE, Jacques DELVAUX, Brigitte DEYDIER, Guy DUPUIS (secrétaire général), Georges PFEIFER, Jean-Luc ROUGÉ et André VAN HAUE.

Les propositions de distinctions sont faites deux fois par an par les commissions de récompenses régionales, à l'exception de la grand-croix qui est décernée directement par la Chancellerie qui peut également, à certaines occasions, décider de promotions exceptionnelles.

Les critères d'attribution, et l'ensemble des informations relatives à la Chancellerie se trouvent chaque année dans le recueil des textes officiels. Il existe aussi une commission de coordination avec la commission fédérale des récompenses afin d'harmoniser les demandes et les calendriers.

Depuis sa création la Chancellerie a décerné :

- 2 110 croix de bronze,
- 676 croix d'argent,
- 286 croix de vermeil,
- 72 grand-croix.

Au cours de la réunion du mois de novembre dernier, il a été fait une minute de silence à la mémoire de René AUDRAN ancien Grand Chancelier décédé récemment.

George PFEIFER a souhaité quitter le poste de Grand Chancelier qu'il occupait depuis le décès de Claude COLLARD, et a proposé que Christian CERVENANSKY lui succède. Cette proposition a été entérinée par les membres présents.

C'est pour moi un immense honneur d'occuper désormais cette haute fonction. Je souhaite simplement qu'avec l'ensemble des membres de cette Chancellerie, nous puissions continuer à poursuivre l'œuvre entreprise depuis 1974, dans le même esprit, avec le même souci de justice et de reconnaissance des services rendus au Judo.

Christian CERVENANSKY
Grand Chancelier



KEIKO FUKUDA



« BE STRONG, BE GENTLE, BE BEAUTIFUL »

Cette grande dame du Judo vient de nous quitter.

Elle est décédée le 10 février dernier, à plus de 99 ans, à quelques semaines de son centième anniversaire. Keiko FUKUDA était jusqu'à ce jour la seule femme Judoka la plus haut gradée au monde. Elle a reçu le 9^e Dan du Kodokan. La fédération américaine de Judo (USFJ) quant à elle, lui a décerné le grade supérieur.

Madame FUKUDA est née le 12 avril 1913 à Tokyo. C'est son grand-père, Hachinosuke FUKUDA qui fut le premier professeur de jujitsu de Jigoro KANO. Il lui enseigna le style Tenshin Shinyo. C'est donc tout naturellement que Madame FUKUDA devint l'élève de ce dernier. Elle était sans doute la dernière à pouvoir témoigner de son vivant de l'enseignement direct de Maître Jigoro KANO. Elle avait aussi été très proche de Maître Kiyuzo MIFUNE.

Madame FUKUDA répétait souvent la formule qui est en tête de ce texte, et qui pour elle représentait le Judo.

Cette formule est difficilement traduisible en français. Mais Keiko FUKUDA expliquait que « strong » (robuste, énergique) voulait dire qu'il fallait cultiver son corps et les techniques, et que « gentle » (doux, léger) était la meilleure façon de traduire en anglais, la notion japonaise « ju » de Judo. Quand à « beautiful » (beau, joli) elle précisait que ce mot devait être pris dans son sens le plus large et devait être la caractéristique de toutes nos actions tout au long de notre vie.

Peu connue dans le monde de notre Judo hexagonal, elle a passé une grande partie de sa vie, entièrement vouée au Judo, à San Francisco où elle enseignait. Elle y était partie à la demande de Maître Jigoro KANO.

Sensei Keiko FUKUDA est pourtant venue en France à plusieurs reprises et y a animé des stages organisés par Claude URVOY et le Dojo de la Chapelle à Paris. En particulier, à Moulins, Madame FUKUDA a dirigé trois jours de cours dont les 120 professeurs présents ont gardé un grand souvenir. Certains en ont parlé longtemps au cours des rendez-vous qui ont suivi. L'instigateur de sa venue a été Pierre LE CAËR qui avait travaillé longtemps avec elle dans son Dojo de San Francisco avant de revenir en France.

Keiko FUKUDA ne s'est jamais mariée, « sauf avec le Judo » disait-elle quelque fois avec une pointe d'humour un peu teintée de regrets...

Une très grande enseignante du Judo vient de nous quitter.

Éthique & Tradition

SOYONS POSITIFS... !

RANDORI DE POINTS DE VUE



Tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre, sont amenés à écrire pour exposer leurs idées, donner des informations, etc... le savent : il existe en matière de rédaction un certain nombre de règles, qu'il est fortement recommandé d'appliquer, même si elles ne sont pas obligatoires.

C'est ainsi que si l'on veut intéresser et convaincre ses lecteurs il vaut mieux écrire : « *Vous pensez à juste titre, que* », plutôt que : « *Nous pensons à juste titre, que* » et que d'une manière générale il faut privilégier l'emploi de la deuxième personne et non de la première.

De la même manière l'emploi de tournures de phrases positives est de loin préférable aux phrases négatives. Le texte est plus « sympathique », il peut y gagner une force de persuasion et éventuellement déclencher une réaction dynamique.

Il vaut donc mieux écrire : « *Si vous réunissez les éléments requis, nous atteindrons les objectifs prévus* » et non : « *Si vous ne réunissez pas les éléments requis, nous n'atteindrons pas les objectifs prévus* ». Intrinsèquement cela veut dire strictement la même chose... mais il est certain que l'effet sur le lecteur sera différent, et donc sa réaction aussi. Certes, certes... mais peut-être n'est-ce pas aussi simple que cela !

Vous savez bien sûr (deuxième personne... !) qu'un verre à moitié plein est aussi à moitié vide... Et que par voie de conséquence, un verre à moitié vide est aussi à moitié plein !

Bien entendu, si vous écrivez : « *ce verre est à moitié plein* » vous employez une phrase magnifiquement positive, alors que si vous écrivez : « *ce verre est à moitié vide* » vous employez une phrase abominablement négative !

Dans le premier cas vous risquez au minimum d'être considéré comme un optimiste à tous crins et dans le second comme un pessimiste exagéré. Le problème, c'est que dans l'un ou l'autre cas vous faites la simple constatation d'un état de fait et que cette constatation ne tient aucun compte de « l'historique » de cet état.

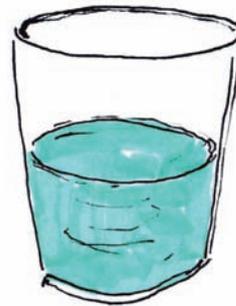
C'est ainsi que si vous écrivez : « *ce verre est à moitié plein* » vous laissez entendre à vos lecteurs que cette situation est bonne, qu'il y a lieu de s'en satisfaire et donc pas de raison de changer. Mais vous passez sous silence que, par exemple, elle dure depuis vingt ans et que depuis personne ne s'est soucié de l'améliorer.

Voilà donc une phrase positive qui a un effet négatif.

Par contre si vous écrivez : « *ce verre est à moitié vide* » vous provoquez chez vos lecteurs un sentiment de « manque » générateur d'insatisfaction. Ils auront par conséquent tendance à agir pour sortir de cet état pénible. Et voilà une phrase négative qui a un effet positif !

Que conclure de ce simple examen des faits ?

Sans doute et avant tout, qu'il faut éviter les positions extrémistes et péremptoires. Ensuite qu'il faut être conscient que les meilleures intentions peuvent engendrer des effets pervers. Enfin que toute affirmation devrait être assortie des explications nécessaires à sa bonne compréhension.



Et n'oublions jamais qu'un verre à moitié plein est quand même à moitié vide tout en étant pourtant à moitié plein !

Pierre JAZARIN

LE DEVOIR DE MÉMOIRE ... PAS SEULEMENT DES MOTS

C'est une des particularités du Judo, nous sommes un des plus grands sports nationaux et bon nombre de ceux qui ont écrit les premières pages de notre formidable histoire sont encore parmi nous. Malheureusement, chaque semaine ou presque nous apprenons la disparition d'un ancien.

Nous venons de perdre en la personne de Jean DE HERDT la Ceinture Noire numéro 1^{bis} obtenue le 12 juin 1940 et premier français champion d'Europe. Quelque temps avant, disparaissait René AUDRAN Ceinture Noire numéro 69 en 1947, pionnier du Judo français et francilien, président de la FFFJDA durant 8 ans.

C'est la loi du genre, certes, nous leurs sommes reconnaissants pour ce qu'ils ont fait et bien sûr nous leurs rendons à chaque fois l'hommage légitime qu'ils ont bien mérité.

Mais au-delà des hommages individuels, de très nombreux textes historiques ou à vocation culturelle ont été publiés, comment peut-on maintenir en vie tous ces témoignages ? Ce devoir de mémoire et le respect des anciens font partie de notre culture. Beaucoup de choses ont été écrites à ce sujet, notamment par le regretté Christian BLAREAU, docteur en histoire. Il ne faudrait pas que ces témoignages restent « en sommeil » et deviennent « lettre morte ». Leur préservation et leur conservation matérielle sont bien sûr importantes.

Le CDI (Centre de Documentation et d'Information) s'y emploie de son mieux avec des moyens sans doute trop modestes. Il possède pourtant des trésors concernant notre histoire et notre culture. Ils sont à la disposition de tous... mais nombreux sont ceux qui l'ignorent.

Par ailleurs, beaucoup d'actions en tout genre ont été entreprises, tant sur le plan national que dans les départements et les ligues. Certaines de ces dernières ont fait un travail de recherche remarquable et rédigé une « Histoire du Judo » dans leur région. Il semble que ces travaux n'aient pas eu pourtant la diffusion qu'ils méritent.

Aujourd'hui il faut se réjouir de la place accordée à la « Culture Judo » dans le projet fédéral de cette Olympiade. Mais étant en contact presque quotidiennement avec nos futurs éducateurs je constate qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Ce ne sont pas ces jeunes Judokas qui sont en cause, mais plutôt la manière dont nos valeurs et nos traditions leurs sont transmises. Il apparaît que les programmes de formation ne sont guère adaptés à cette transmission et que de plus, aucun contrôle de ces connaissances « culturelles » n'y soit prévu.

Certes les cérémonies annuelles des vœux, qui sont une marque de notre culture, connaissent du succès dans toutes les régions, mais cette action est ponctuelle. Et comme me le faisait remarquer un ancien avec humour, « attention, le reste de l'année, il ne faut pas que notre code moral se transforme en code mural ».



© Calligraphie Mme AWAZU

Alors comment agir efficacement pour maintenir ce devoir de mémoire ?

Je pense que c'est avant tout par la pratique régulière sur les tatamis, d'un Judo respectueux de ses principes et de ses valeurs. L'application de ces valeurs et de ces principes en dehors du dojo, et particulièrement comme acteur dans nos organisations fédérales, génère un comportement conforme à notre culture. En toute simplicité cela s'appelle l'exemplarité.

C'est ainsi, je le pense, que nous serons en harmonie avec notre histoire et ceux qui nous ont précédés dans cette formidable aventure, et aussi probablement avec nous-même.

Cette transmission est certainement la meilleure, la plus efficace, peut-être aussi la plus difficile.

Mais comme disait un sage chinois :

« Là où il y a une volonté, il y a un chemin ».

Christian CERVENANSKY

LA PENSÉE DU JOUR

Si tu rencontres un obstacle sur ta route,
change de direction... pas de destination !

JUBILÉ...

Philippe BLANC, 6^e Dan, professeur de Judo et arbitre international, a mis un terme l'année dernière à 60 années d'activités sportives et administratives.

Le gymnase de Grandvillars (Territoire de Belfort) avait accueilli plusieurs centaines de Judokas de tous âges pour les Championnats d'été inter-dojos du JK Joncherey. Près de 300 spectateurs composés de parents, anciens Judokas et personnalités de France et de Suisse avaient pris place autour du tatami installé au centre de la halle sportive.

Après la multitude de joutes que se livrèrent filles et garçons de toutes catégories pour tenter de décrocher une des médailles de ces championnats d'été inter-dojos, le maire et conseiller général de Grandvillars, Christian RAYOT, a retracé la carrière exceptionnelle de Maître Philippe BLANC :

« Il a débuté le Judo en 1951 à Delle avec ses anciens camarades, CHARLES, BAUMGARTNER et SERZIAN, tous pionniers du Judo dans le Territoire de Belfort. 4 ans plus tard, il a obtenu sa Ceinture Noire 1^{er} Dan. Philippe a aussi remporté plusieurs titres de champion de Franche-Comté, Bourgogne, interrégionaux et participe plusieurs fois aux championnats de France. Et puis, sa maîtrise de la discipline a été unanimement reconnue au gré de sa progression dans la conquête de ses diplômes : Ceinture Noire 2^e Dan en 1958 ; 3^e Dan en 1960, 4^e Dan en 1965, 5^e Dan en 1985... Et c'est en 1995 qu'il devient le plus haut gradé de Franche-Comté en obtenant son 6^e Dan.

Non content d'être orfèvre sur les tatamis, Philippe BLANC a aussi été un atout dans le secteur pour le développement dans les clubs. En 1957, il a fondé le Judo-Club de Porrentruy en Suisse avec son ami Hubert SALOMON ; en 1962 le Judo-Kuiai de Joncherey, le club de Morvillars en 1963, de Réchésy en 1969, de Châtenois-les-Forges en 1970 et celui de Grandvillars en 1973. Rien que ça !

À ce jour, plus de 3 500 élèves ont foulé les tatamis qu'il dirigeait. Et plusieurs de ses élèves ont remporté des titres de champion régional, interrégional et même deux titres de champion de France. Ajoutez encore que 60 d'entre eux ont obtenu leur Ceinture Noire ; parmi eux ses fils Joël et Francis et son petit-fils Rémi. Enfin 6 de ses élèves sont devenus profs de Judo diplômés d'État.

Depuis plus de 60 ans, il s'est impliqué dans des structures, locales, départementales, nationales, internationales. Il a notamment enfilé la tunique de président du CD90 pendant 14 ans ; de vice-président de la Ligue de Franche-Comté ; de président de la commission d'arbitrage. »

Ce sont ses arrière-petites-filles Luce et Élina, âgées de bientôt 2 et 3 ans, accompagnées par son petit-fils Rémi qui ont eu l'honneur de remettre un magnifique trophée à leur aïeul pour couronner une carrière sportive et administrative exceptionnelle. Instant d'intense émotion partagé par de nombreux amis qui ponctuèrent le cérémonial par une longue salve d'applaudissements.



© Photo de Philippe BLANC

Ajoutons que Philippe BLANC a été responsable des arbitres au TIVP et aussi de l'attribution des Prix du Fair Play remis à cette occasion. Arbitre international, il a arbitré dans les plus grands Championnats d'Europe et du monde.

Il a reçu la Croix de Vermeil du Mérite des Ceintures Noires.
Le Cross du Comité Régional Olympique.
La Médaille d'Or du Ministère de la Jeunesse et des Sports.
La Palme d'Or et la grande Médaille d'Or de la FFJDA.
Le Trophée SHIN National du Collège des Ceintures Noires.

Que dire de mieux sinon que Philippe a alterné sur tous les tatamis qu'il a foulé pendant ces 60 dernières années, fermeté, efficacité, correction et bonne humeur, qu'il a réalisé son rêve de transmettre sa pédagogie et perpétuer au travers des jeunes générations, son amour du Sport en général et du Judo en particulier.

Nul doute que malgré cette « retraite », ses élèves, ses assistants, ses fils et petit-fils, continuent à le considérer comme leur « Maître ». Bel exemple... la « Culture Judo » c'est aussi ça !

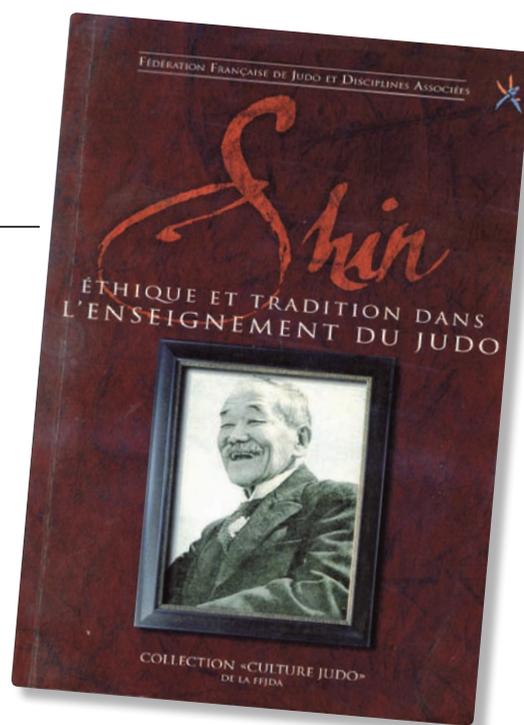
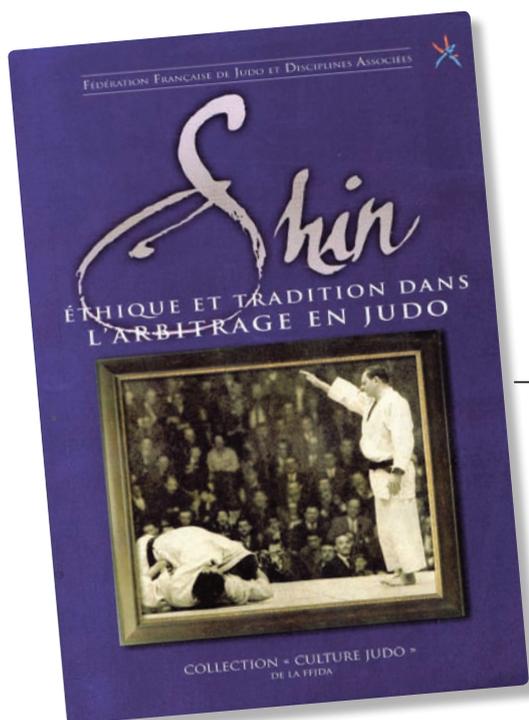
Éthique & Tradition

LIVRES...

SHIN - ÉTHIQUE ET TRADITION DANS L'ENSEIGNEMENT DU JUDO

Avec cet ouvrage, l'auteur, la « Commission Éthique et Tradition » de la FFJDA, cherche à affirmer et à transmettre les valeurs de l'enseignement du Judo, qui font la « Culture Judo ».

Indispensable aux jeunes professeurs... Et rappel utile pour les anciens !



SHIN - ÉTHIQUE ET TRADITION DANS L'ENSEIGNEMENT DU JUDO

De la même façon, ce livre met en évidence le rôle essentiel et la responsabilité de l'arbitrage dans la transmission et le respect des valeurs traditionnelles du Judo et montre pourquoi et comment il est le garant de la « Culture Judo ».

Ces 2 ouvrages (Budo Éditions) sont disponibles à la Boutique au prix de 15 €.

LES RACINES DU JUDO FRANÇAIS - MICHEL BROUSSE

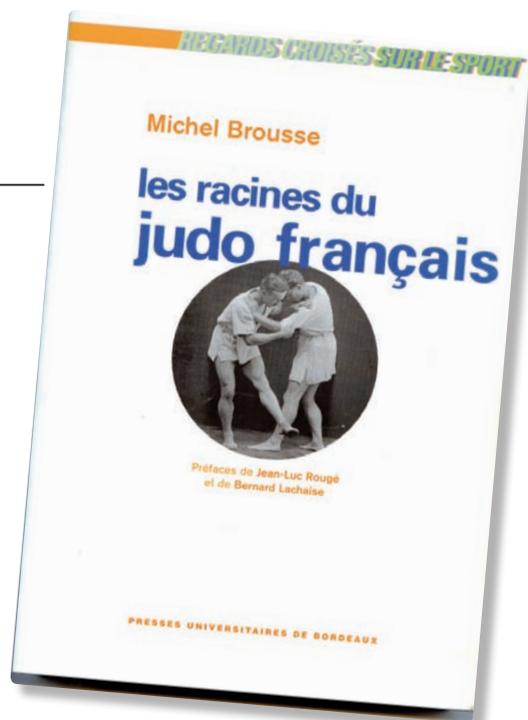
L'histoire du Judo est un élément indispensable à notre culture. Dans cet ouvrage Michel BROUSSE examine l'ancrage de la méthode japonaise dans la culture et la société française. L'auteur analyse les étapes d'une évolution qui a conduit une pratique importée à devenir une des pratiques sportives les plus pratiquées en France.

Judoka 7^e Dan, ancien membre de l'équipe de France, professeur agrégé à la Faculté des Sciences du Sport de l'Université de Bordeaux II et docteur en STAPS, Michel BROUSSE a réuni une documentation exceptionnelle faite d'archives inédites et de superbes illustrations sur les faits et les hommes qui ont marqué le Judo français depuis son origine.

Cet ouvrage est également disponible à la Boutique.

EN PRÉPARATION

Le troisième ouvrage de la Collection « Culture Judo » de la FFJDA :
SHIN - ÉTHIQUE ET TRADITION DANS LE « MÉTIER » DE DIRIGEANT DE JUDO



Éthique & Tradition

LES LECTEURS NOUS ÉCRIVENT...



RÉFLEXIONS D'UN JUDOKA ANCIEN... JEUNE 6^E DAN !

« En dehors de son parcours un peu atypique, la rencontre de ce « sportif » avec la « Culture Judo » nous a paru exemplaire. Il s'agit bien d'une expérience personnelle qui modifie le comportement. Souhaitons-lui de transmettre cette culture avec le même bonheur qu'il a eu à la recevoir. »

Éthique & Tradition

Mes débuts au Judo se sont faits tardivement, à 25 ans. C'était une envie de longue date que de démystifier ce sport oriental...

Les premiers contacts avec le tatami furent ceux d'un sportif qui s'initie à un nouveau sport, avec sa partie « mise en forme physique » et sa partie « technique ». Je m'aperçus très vite que le chemin serait long, qu'il demanderait beaucoup de travail, d'assiduité, et j'ai su également très vite que c'était une vraie discipline. De plus, il y avait le contact physique avec les « partenaires » qui pouvaient devenir des « adversaires » lors de compétitions. C'était sans arrêt la vigilance, la création, l'utilisation de déséquilibres et le « déchiffrage » du partenaire.

En plus du plaisir, je pensais à la Ceinture Noire, ce qui me semblait déjà un but ambitieux. Je l'obtins et, petit à petit, l'envie de faire partager ce qui devenait une passion m'amena à passer mon BE pour enseigner. Les grades s'enchainèrent jusqu'au 5^e Dan tandis que je m'investissais dans toutes les facettes du Judo : enseignant, dirigeant, arbitre...

Peu importe, j'avais atteint un objectif que je ne m'étais pas fixé au départ et que je n'avais pas imaginé.

Des amis Judokas, depuis plusieurs années, m'incitaient à préparer mon 6^e Dan. L'âge avançant et les problèmes de santé allant de pair, il était difficile de me décider pour 2 raisons essentielles : je ne m'en sentais pas capable et il m'était difficile de trouver des partenaires dans un petit département rural comme le mien au niveau de la disponibilité et de l'investissement que cela demandait. Je décidais, enfin, de tenter l'aventure et je fus agréablement surpris de la réponse positive spontanée des personnes sollicitées. Je les en remercie très sincèrement.

Il ne me restait plus qu'à me mettre au travail, rassemblant mes acquis au cours de nombreux stages et de les ordonner. De nombreux Judokas très compétents et reconnus me proposèrent leur aide.

Je compris alors vraiment la maxime de Jigoro KANO « Entraide et prospérité mutuelle » et aussi pourquoi nous étions une grande discipline et pas seulement un sport.

Beaucoup de transpiration et de kilomètres plus tard, le jour fatidique arriva avec beaucoup d'appréhension et de doute malgré les encouragements des amis. Le jury était là dans le temple de l'IJ et la demi-heure de prestation commença. Ce ne fut pas elle la plus longue, mais plutôt les quelques minutes de délibération du jury. Et puis ce fut le verdict : ADMIS.



© Logo "grade" FFJDA

Un soulagement, une grande joie et puis un doute : ne suis-je pas en train de rêver ? Suis-je bien 6^e Dan ? Je mis plusieurs jours à réaliser, mais les nombreux messages de sympathie vinrent me le confirmer.

C'était, il est vrai, un grand honneur à partager avec mes partenaires et tous ceux qui m'avaient aidé par leurs conseils éclairés, mais aussi une **ÉNORME RESPONSABILITÉ** car, à la différence des autres grades, là on allait me reconnaître sur le tatami et à ce titre je devais faire honneur au Judo et ne pas décevoir : lourde tâche !

**Beaucoup de transpiration, un peu d'imagination.
Mais quel honneur et quel bonheur !**

J.P (72ans)

POUR NOUS ÉCRIRE : cn@ffjudo.com